

XXXII^e SESSION
Rabat, 30 juin au 3 juillet 2006

DOCUMENT N° 62

Résolution sur la Palestine

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Rabat du 30 juin au 3 juillet 2006, sur proposition de la commission politique ;

RAPPELANT ses précédentes résolutions concernant la situation au Proche-Orient ;

REAFFIRME sa conviction que l'établissement d'une paix juste et durable passe par la coexistence d'un Etat palestinien et d'un Etat israélien se reconnaissant mutuellement ;

RAPPELANT les résolutions du Conseil de sécurité 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) relatives à la protection des civils en période de conflit armé ;

CONDAMNE tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles d'où qu'ils viennent ;

CONDAMNE fermement les interpellations de membres du gouvernement et du Conseil législatif palestinien ;

EXIGE leur libération immédiate et sans condition ;

REPROUVE les dommages causés par l'armée israélienne aux infrastructures indispensables à la vie du peuple palestinien ;

SOULIGNE que ces agressions de même que les violations répétées de l'espace aérien du Liban et de la Syrie sont contraires aux principes du Droit international et des résolutions des Nations Unies ;

DEMANDE à la communauté internationale, notamment au Quartet, et aux Nations Unies, de prendre d'une manière urgente les mesures nécessaires pour faire cesser ces actes, et d'amener Israël et l'Autorité Palestinienne à poursuivre les négociations sur la base de la légalité internationale ;

SOUHAITE par ailleurs la libération immédiate de toutes les personnes retenues prisonnières depuis les derniers événements du 25 juin 2006.